

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Ameisen-Köderdose

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: BE2019-0068

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0021927-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Ameisen-Köderdose
Anti-Mieren /Anti-fourmis / Gegen Ameisen
Tegen mieren / Contre les fourmis / Gegen Ameisen
Contaminateur de Fourmis / Mieren Besmetting
Mier Stop / Stop Fourmi / Ameisen Stopp
Mierenlokdoos / Boîte Fourmis / Ameisenköderdose
Raid Tegen Mieren Lokdoos / Raid Boîte Contre Les Fourmis
ANT NINJA tegen mieren
ANT NINJA contre les fourmies
ANT NINJA gegen Ameisen
SUPER NINJA tegen mieren
SUPER NINJA contre fourmi
SUPER NINJA gegen Ameisen

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Aeraxon Insect Control GmbH
	Adresse	Bahnhofstr. 35 71332 Waiblingen Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2019-0068	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0021927-0000	
Date de l'autorisation	12/03/2014	
Date d'expiration de l'autorisation	13/08/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Aeroxon Insect Control GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstrasse 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Aeroxon s.r.o., Dr. Sedláka 827 339 01 Klatovy République tchèque

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	49 - Spinosad
Nom du fabricant	Dow AgroSciences GmbH
Adresse du fabricant	Truderinger Strasse 15 81677 Munich Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Dow AgroSciences, 305 North Huron Avenue MI 48441 Harbor Beach États-Unis

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Spinosad	Spinosad as a mixture of 50-95 % spinosyn A and 5-50 % spinosyn D.	Substance active	168316-95-8	434-300-1	0,08
Isopropanol, Propan-2-ol	Propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	1,5

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/ régionale en vigueur
Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation nationale/ régionale en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insecticide – fourmis – non-professionnels – intérieur et extérieur

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide pour éliminer des populations et des nids de fourmis

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Lasius niger
Nom commun: Fourmis noire de jardin
Stade de développement: Adultes, larves et reine

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur
Intérieur et extérieur sur balcons et terrasses

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: En boîtes d'appâts prêts à l'usage
Description détaillée:

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 1 à 2 boîtes d'appât par nid
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:

Une ou deux boîtes d'appât sont à appliquer par infestation selon le niveau de l'infestation.

Deux boîtes d'appât sont recommandées si plus de trente fourmis sont visibles.

Ne pas utiliser plus de 2 boîtes d'appât par infestation en même temps.

Si nécessaire, répéter l'application toutes les 3 semaines pendant l'activité saisonnière des fourmis, sans dépasser les 11 applications par an.

Il faut un certain temps aux fourmis pour prendre l'appât et le consommer.

L'éradication complète d'une infestation peut prendre entre une et trois semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Contenu de l'emballage:

1 à 3 boîtes par unité d'emballage Une boîte mesure env. 59mm de large et 17 mm de haut. Le coussin intérieur en fibres de polyester a un diamètre de 30 mm et une épaisseur de 4 mm. La boîte fermée possède deux petites ouvertures de 16 mm de large et 10 mm de haut.

Matériau d'emballage:

Boîte d'appât contenant un coussin en fibres imbibé d'une solution liquide de spinosad. (quantité formulée : 8 g ; quantité de spinosad : 6,4 g)

Matériau de la boîte : Aluminium

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Ouvrir la boîte d'appât en enfonçant les deux endroits marqués sur les côtés avec un objet dur (par ex. une pièce de monnaie). Ne pas forcer l'ouverture de la boîte. Placer la boîte d'appât ouverte sur les lieux de passage des fourmis ou près du nid, si son emplacement est connu. Protéger la boîte d'appât de la pluie et de l'humidité.

5.2. Mesures de gestion des risques

Par mesure de sécurité utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi. Éviter tout contact avec le contenu de la boîte d'appât.

Le produit doit être utilisé de manière à ce que les animaux de compagnie, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux et le bétail n'entrent pas en contact avec le produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Premiers secours:

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Enlever les lentilles de contact. Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

Mesures immédiates pour protéger l'environnement:

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, ramasser les boîtes d'appât et les jeter avec les ordures ménagères.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans un endroit frais et sec. Protéger de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
Stockage stable : 2 ans

6. Autres informations

- i) Toujours lire l'étiquette ou le mode d'emploi avant l'emploi et suivre toutes les instructions.
- ii) Éviter l'utilisation à long terme et exclusive au-delà de la durée et de la fréquence d'utilisation recommandées.
- iii) Utiliser les insecticides en rotation.
- iv) Utiliser des mesures de lutte intégrée, telles que des stratégies de lutte en rotation (biologiques, chimiques et physiques), en tenant compte des conditions locales (conditions climatiques, insectes ciblés, conditions d'utilisation, etc.).
- v) Si le produit est inefficace, il faut en informer le titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.